

Grenoble, le 20 juillet 2018

Engagements de l'Etat en faveur de la mobilité propre et de la qualité de l'air **Eric Piolle : « L'Etat doit s'appuyer sur les territoires** **pour enfin entrer dans le nouveau monde »**

Le gouvernement a présenté ce jour une série de mesures pour lutter contre la pollution de l'air.

Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare : *« 40 000 Français meurent chaque année à cause de la pollution de l'air. Je salue les premières mesures anti-pollution annoncées par le gouvernement aujourd'hui, plusieurs mois après les sanctions européennes... Au cœur des territoires, nous continuerons à agir pour améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des habitants, pour répondre aux besoins des habitants et du tissu économique sans attendre les blâmes de l'Europe. Grenoble a déjà entamé sa transition : le gouvernement doit à présent soutenir Nicolas Hulot, Ministre d'Etat, pour un plan vélo ambitieux. Partout en Europe, la révolution du vélo en ville a commencé, la France doit rattraper son retard : opportunité économique autant que sanitaire et logistique, le vélo contribue à transformer nos villes pour les faire entrer dans le 21^e siècle.»*

Pour améliorer la qualité de l'air, la Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise (SMTC) ont déjà adopté des mesures fortes :

- **La mise en place des certificats Crit'Air dès le 1er janvier 2017.** En cas de pics de pollution, ils sont obligatoires pour circuler dans les 49 communes de la Métropole, ainsi que sur les autoroutes A41 depuis le péage de Crolles, A48 depuis le péage de Voreppe et A51 depuis le péage de Vif.
- **L'aide à l'achat d'un véhicule professionnel moins polluant**, le dispositif « Plaque ta caisse » afin de faciliter le report modal ;
- **La généralisation du 30km/h** dans 45 des 49 communes de la Métropole depuis le 1er janvier 2017 avec la démarche « Métropole apaisée » ;
- **L'interdiction programmée du Diesel d'ici 2025** pour les véhicules de livraisons et la mise en circulation de bus roulant au Gaz Naturel de Ville ;
- Le renforcement du réseau de transports en commun et la perspective de **8 lignes de tram d'ici 2023** ;
- Le développement des mobilités douces notamment avec le déploiement de **4 axes Chronovélos, d'un réseau cyclable de proximité, du service Métrovélo, ou encore de solutions de stationnement sécurisées pour les cyclistes**, à l'instar des consignes à vélos à proximité de la gare de Grenoble, mais aussi des gares de Sassenage et de Gières, grâce à la réalisation de voies cyclables (avec notamment Chronovélo, 4 axes d'une longueur totale de 40 km qui relieront les communes de la Métropole d'ici 2021) et le doublement du nombre de Métrovélos; Et L'amélioration des conditions de locations de

vélos et mises en place d'arceaux et de parcs à vélo. La nouvelle gare de Grenoble propose le plus grand parc à vélo de France avec une capacité d'accueil du pôle à 2000 vélos ;

- La mise en place **d'une zone à circulation restreinte dans le centre-ville élargi de Grenoble** depuis janvier 2017, qui interdit la circulation des véhicules de marchandises les plus polluants du lundi au vendredi de 6h à 19h. Cette mesure s'accompagne de la mise en place de solutions d'accompagnement pour les professionnels à l'instar d'un dispositif d'aide à l'achat de véhicules moins polluants comme la création de deux Centres de Distribution Urbaine pour les professionnels qui ne peuvent pas investir dans des véhicules moins polluants ;
- La mise en place **d'une zone à trafic limité** sur le boulevard Agutte-Semmat qui traverse le centre-ville de Grenoble (zone réservée aux transports en commun, taxis, livraisons et riverains) ;
- **La végétalisation des espaces publics** (3 500 arbres plantés depuis 2014 à Grenoble) ;
- **La mise en place d'une « prime air bois »**, qui encourage les particuliers à renouveler leurs appareils de chauffage au bois pour qu'ils soient plus performants et moins polluants ;
- **L'information en temps réel sur la qualité de l'air** et conseils sur les sites metromobilite.fr, lametro.fr et grenoble.fr.

Dans les semaines et mois à venir, la dynamique engagée se poursuivra avec notamment :

- La volonté affirmée de pacifier l'axe A480 à horizon 2022 en y abaissant la vitesse maximale de 90km/h à 70Km/h sur sa section centrale et le soutien aux initiatives favorables au covoiturage, en particulier sur les voies d'accès à Grenoble ;
- La poursuite de la structuration de la desserte en transports en commun (Métrocable au Nord-Ouest de l'agglomération, 8 lignes de tram, projet d'un RER de l'agglomération grenobloise...);
- Le développement de plans piétons et de plans cycles à l'échelle des différents quartiers de la Ville de Grenoble
- Une politique incitative en matière de stationnement et notamment de report vers les parkings en ouvrage